



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Ref.: SCBD/SPS/DC/SBG/CS/LJ/86256

24 février 2017

NOTIFICATION¹

Appel à propositions de projets dans le cadre de l'Initiative pour la Restauration des Ecosystèmes Forestiers

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) accepte des propositions de soutien catalytique à petite échelle pour les projets répondant aux critères de l'Initiative pour la Restauration des Ecosystèmes Forestiers (FERI). Les pays en développement parties à la CDB et les membres intéressés du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers sont invités à soumettre des propositions par le biais du formulaire de soumission en ligne à l'adresse suivante: <http://www.feri-biodiversity.org/submitproject> avant le **31 mars 2017**, en suivant les critères et les directives figurant dans l'annexe ci-jointe.

Le FERI est soutenu par le Service forestier coréen de la République de Corée et est mis en œuvre par le Secrétariat de la CDB. La Conférence des Parties à la CDB a accueilli l'initiative FERI dans les Décisions XII/19 et XIII/5. FERI appuie les pays en développement Parties à mettre en œuvre les objectifs et plans nationaux de restauration des écosystèmes forestiers dans le cadre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et de ses objectifs d'Aichi pour la biodiversité, en particulier les objectifs 5, 14 et 15.

Le Secrétariat de la CDB est prêt à soutenir ce processus et a créé une adresse électronique dédiée (feri@cbd.int) pour répondre aux questions et fournir un soutien technique. Le Secrétariat confirmera quels projets ont été acceptés d'ici au **30 juin 2017**.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, mes salutations distinguées.

David Cooper
Secrétaire exécutif adjoint
Responsable par intérim

¹ Translation into French is provided as a courtesy

À l'attention de: Points focaux nationaux de la CDB et les organismes pertinents travaillant sur la restauration des écosystèmes

Annexe

Critères et orientations pour les propositions soumises dans le cadre de l'Initiative pour la Restauration des Ecosystèmes Forestiers

Les projets FERI seraient évalués en fonction du degré d'intégration des critères ci-dessous:

- Approbation ou soutien du gouvernement (une lettre d'appui du point focal de la CDB du (des) pays de mise en œuvre sera requise avant que l'approbation finale de l'appui du FERI soit accordée)
- Alignement avec les engagements nationaux liés à la restauration (par exemple, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, les contributions nationalement déterminées à l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Défi de Bonn)
- Applicabilité des orientations contenues dans l'appendice I de la [décision XIII/5 de la Conférence des Parties à la CBD](#)
- Objectifs en matière de biodiversité et bonnes pratiques (l'intégration des espèces et de la diversité génétique, l'usage d'espèces indigènes, la promotion de la connectivité à travers le paysage ou l'utilisation d'approches intersectorielles)
- Contribution à l'élaboration de cadres politiques pour la restauration des écosystèmes forestiers
Participation communautaire et considérations de genre
- Engagement envers le suivi et la communication des résultats du projet

Les subventions FERI seront généralement jusqu'à USD 50,000, avec un maximum de USD 100,000, par conséquent, il est conseillé d'intégrer les projets proposés au sein projets ou initiatives plus larges. Une vision à long terme de la durabilité des résultats du projet est également nécessaire. La durée typique des projets FERI est de 1 à 2 ans. Le renouvellement du financement sera pris en compte pour les initiatives qui ont démontré un impact remarquable.